

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à 9 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POLOSSE, en suite des convocations en date du 15 mai 2020.

Etaient présents : MM. CORREGE Stéphane, Mme CRETON Hélène, MM. DANTEN Didier, DARRAS Philippe, DEVAUCHELLE Guillaume, DEWAILLY Frédéric, GAMAIN Alain, GAUDEFROY Adrien, Mme LEFEBVRE Aurélie, MM. LEFEBVRE Emmanuel, LEMAIRE Christophe, Mme LEMOINE Noémie, M. LORGE Jean-Bernard, Mme MANSARD Viviane, M. OLGARD Cédric.

Secrétaire de séance : Viviane MANSARD.

Election du Maire

M. POLOSSE Jean-Paul, Maire sortant, procède à l'appel nominal des nouveaux conseillers.

La Présidence est donnée à M. LORGE Jean-Bernard, doyen de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. DANTEN Didier, seul candidat : 15 voix

Monsieur Didier DANTEN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Création des postes d'adjoints

En vertu de l'article L2122-2 du code général de collectivités territoriales, Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 3 postes d'adjoints.

Election du 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Un seul candidat : Mme Viviane MANSARD.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Viviane MANSARD, seule candidate : 15 voix

Mme Viviane MANSARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{ère} adjointe au Maire.

Election du 2^{ème} adjoint

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient de continuer par l'élection du second adjoint.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Un seul candidat : M. Cédric OLGARD

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. Cédric OLGARD, seul candidat : 15 voix

M. Cédric OLGARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} adjoint au Maire.

Election du 3^{ème} adjoint

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient de continuer par l'élection du troisième adjoint.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Un seul candidat : Mme Hélène CRETON

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Hélène CRETON, seule candidate : 12 voix

Mme Hélène CRETON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3^{ème} adjointe au Maire.

La séance est levée à 10 heures.